

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**  
**GC/CP**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 JANVIER 2017**

-=-=-=-=-=-

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du**  
**26 septembre 2016 et du 14 novembre 2016**

**SERVICES TECHNIQUES**

- 1- Débat d'orientations budgétaires du budget annexe assainissement
- 2- Signature d'une convention entre la ville et la société MEDIAKIOSK pour l'installation d'un kiosque au centre commercial des Prés-Hauts
- 3- Demande de subvention pour l'extension de l'espace Tourliere - Orangerie au titre de la réserve parlementaire de Madame Maud OLIVIER, Député de l'Essonne, pour l'année 2017

**SERVICE URBANISME**

- 4- Avis du Conseil municipal concernant le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) au profit de la Communauté Paris-Saclay (CPS)

**SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES**

- 5- Attribution d'une subvention exceptionnelle au club ABC au titre de l'année 2017
- 6- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Club audiovisuel de Verrières-le-Buisson au titre de l'exercice 2017

**DECISIONS DU MAIRE**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAFF, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. JOLY à Mme FOUCAULT  
M. ZAKARIAN à Mme ROQUAIN  
M. CHARLES à Mme LEGOFF  
M. LARNICOL à M. DELORT  
Mme ORSINI à Mme CHATEAU-GILLE  
M. DERBANNE à M. DOSSMANN  
M. LEFEVRE à Mme DELBECQ  
M. MILLET à M. TREBULLE  
Mme CHAUVEAUD-LAMBLING à M. YAHIEL

**EXCUSEE :**

Mme BARBET

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme LIBONG

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Madame Caroline FOUCAULT, Première adjointe au Maire de Verrières-le-Buisson.

**Mme FOUCAULT :** Je souhaite à tous une très bonne année 2017, pleine de bonheur, pleine de joie... et pleine d'élections aussi.

(Rires)

Je vous prie d'excuser Monsieur le Maire pour son absence, je vais donc présider le Conseil de ce soir.

Magali LIBONG m'a dit qu'elle se présentait pour être secrétaire, est-ce que quelqu'un d'autre souhaite l'être ?... Non, donc je propose que Magali soit secrétaire.

Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame Magali LIBONG. Le quorum est atteint.

Communication par Madame FOUCAULT des témoignages de remerciements écrits de Verriérois, ainsi que des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement.

Mme FOUCAULT fait également le compte-rendu des départs en retraite du personnel en 2016.

**REMERCIEMENTS**

V2i remercie les services de la Ville pour l'organisation du Marché de Noël.

Les Accueils Éducatifs de la Bièvre - La Vie au Grand Air - pour l'accord donné à une mise à disposition d'un emplacement sur le marché de la Ville.

Le Club Audiovisuel de Verrières-le-Buisson pour l'aide apportée lors des festivités des 30 ans de l'association.

M. LAVAUD pour la résolution de problèmes de stationnement allée de la Garenne.

Madame Madeleine YRIBARREN pour le panier gourmand de fin d'année.

Madame JEANNERET pour l'aide efficace et avec la plus grande gentillesse des services auprès des personnes âgées.

L'association Compostelle 2000 pour l'accueil et la matérialisation du Chemin de Compostelle dans la Ville.

M. et Mme CARASSIC pour la matinée vin et chocolat chaud.

M. de BARY pour le soutien reçu au cours de sa recherche d'entreprise dans le cadre sa licence d'apprentissage.

Mme Martine DESCUSSES concernant l'accueil donné au Maire de Swanley et les visites qui ont eu lieu.

Mme Agnès CABALL pour le succès de la rencontre entre tous les comités de jumelage, spécialement lors du vin chaud.

Ont remercié pour l'obtention d'une subvention :

- le Philatélique Club de Verrières-le-Buisson
- le Secours populaire
- l'association des familles
- le groupe local SNL

## **DECES**

De Monsieur Guy GRASCOEUR, ancien Conseiller municipal sous la mandature de Jean SIMONIN, décédé le 28 décembre dernier.

## **DEPARTS A LA RETRAITE EN 2016**

- **de Madame Hafida MAHIEDDINE**, agent communal au service Restauration
- **de Monsieur Jean-Charles MOULINES**, agent communal au service Jeunes
- **de Madame Gislhène RAIMBAULT**, agent communal au service Restauration
- **de Madame Malika REDJDAL**, agent communal au service Entretien des bâtiments
- **de Madame Catherine GUILLOU (GRASCOEUR)**, agent communal au service Petite Enfance
- **de Madame Martine TELESPHORE**, agent communal au service Petite Enfance

- de Madame Jacqueline **ORILLA**, agent communal au service Scolaire
- de Madame Régine **DELVILLE**, agent communal au service Petite Enfance,
- de Madame Rosa **MENDOZA**, agent social au CCAS

## **CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES**

### **Mercredi 14 décembre**

- Spectacle intergénérationnel du CCAS – Espace Jean Mermoz
- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

### **Jeudi 15 décembre**

- Atelier d'écriture – Maison Vaillant
- Jam Session - Espace Jeunes

### **Samedi 17 décembre**

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux

### **Mardi 3 janvier**

- Cérémonie des vœux généraux – Espace Jean Mermoz

### **Mercredi 4 janvier**

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

### **Jeudi 5 janvier**

- Cérémonie des vœux au personnel – Espace Jean Mermoz

### **Du vendredi 6 janvier au dimanche 29 janvier**

- Exposition d'arts visuels : des rues, et des passants – Orangerie

### **Samedi 7 janvier**

- Vin chaud du nouvel an – Place Charles de Gaulle
- Verrières restaure les tableaux de son musée – Centre André Malraux
- Atelier multimédia - médiathèque la Potinière

### **Lundi 9 janvier**

- Conférence Université du temps Libre : Les déchets nucléaires : qu'en faire ? - Espace Saint-André

### **Mardi 10 janvier**

- Conférence d'art contemporain : La rue, un beau sujet pour la peinture – Maison Vaillant Salle 305

### **Jeudi 12 janvier**

- Galette des Rois – Club du Bel Age

**Samedi 14 janvier**

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux
- Théâtre : A mes amours - Moulin de Grais

**Dimanche 15 janvier**

- Galette des rois du CCAS - Espace Jean Mermoz

**Lundi 16 janvier**

- Conférence Université du temps Libre : L'identification des victimes des catastrophes - Espace Saint-André

**Samedi 21 janvier**

- Conte : Histoires mijotées à l'italienne – Moulin de Grais

**Dimanche 22 janvier**

- Hobby Verriérois – Préau HEO
- Au Grais des musiques : Ensemble Folia Barroca – Moulin de Grais

**Lundi 23 janvier**

- Connaissance du Monde : le Tibet – Espace Saint André
- Conseil municipal (date à approuver par les membres du conseil)

**CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR****Mercredi 25 janvier**

- Atelier mixage Fou - médiathèque André Malraux

**Jeudi 26 janvier**

- Sortie nature du CCAS – « Jardins des Serres d'Auteuil »

**Samedi 28 janvier**

- Repas des Scouts – Espace Jean Mermoz
- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux

**Lundi 30 janvier**

- Conférence Université du temps Libre : ADN, superstar ou superflic – Espace Saint-André

**Mercredi 1<sup>er</sup> février**

- Repas à thème du CCAS : Provençal – Villa Sainte Christine

**Vendredi 3 janvier**

- Tutti Voce : concert de la Chandeleur – Moulin de Grais

**Samedi 4 février**

- Portes ouvertes du Club Minerve – Centre André Malraux

**Dimanche 5 février**

- Lecture-brunch : L'exil – Moulin de Grais

**Mercredi 15 février**

- Atelier de mixage Fou - médiathèque André Malraux

**Samedi 18 février**

- Journée de l'Auvergne : Les Gentianes – Espace Jean Mermoz

**Lundi 20 février**

- Conférence Université du temps Libre : Truner, Hugo, Monet...La Seine selon les artistes – Espace Saint-André

**Mardi 21 février**

- Soirée des associations – Espace Jean Mermoz

**Mercredi 22 février**

- Danse jeune public : Remous – Moulin de Grais

**Jeudi 23 février**

- Sortie nature du CCAS : « Fabriquons nos potions » - Arboretum municipal

**Samedi 25 février**

- Marché d'artisanat d'art – Centre ville  
- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux  
- Théâtre : Je clique donc je suis – Moulin de Grais

**Lundi 27 février**

- Conférence Université du temps Libre : De la Manche à Rome : sur la route des Francs - Espace Saint-André

**Mercredi 1<sup>er</sup> mars**

- Les raconteries – médiathèque la Potinière

**Jeudi 2 mars**

- Sortie senior, la basilique Saint-Denis

**Samedi 4 mars**

- Atelier multimédia - médiathèque la Potinière  
- Kiosque à musique – médiathèque André Malraux

**Samedi 4 et dimanche 5 mars**

- Salon des Antiquités du Lions Club – Espace Jean Mermoz

### **Dimanche 5 mars**

- Au Grais des musiques : Jazzy-stick – Moulin de Grais

### **Lundi 6 mars**

- Conférence Université du temps Libre : Verdun, la bataille des batailles – Espace Saint-André

- Conseil municipal

**Mme FOUCAULT** : Nous n'avons pas reçu de questions écrites. Nous n'avons pas non plus de retrait à l'ordre du jour

**- Approbation du compte-rendu des séances du Conseil municipal du 26 septembre 2016 et du 14 novembre 2016.**

**Aucune remarque n'est formulée, les deux PV sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.**

### **SERVICES TECHNIQUES**

#### **1- Débat d'orientations budgétaires sur le budget annexe d'assainissement.**

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

**M. DELORT** : Nous avons voté en décembre le budget de la Ville, et concernant l'assainissement, je vous rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes adhérents à la Communauté de Paris-Saclay qui n'a pas pris la compétence assainissement, donc cette compétence revient à la Ville. Auparavant, lorsque nous étions à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB), elle était mutualisée, de ce fait nous avions des contrats d'affermage de la société Suez qui nous permettaient d'avoir des tarifs compétitifs, depuis la Ville assume ce budget et a pris l'ensemble des contrats de gestion des réseaux ainsi que les emprunts.

Nous votons un budget équilibré mais la CAHB ne nous a toujours pas donné les éléments des emprunts depuis un an que nous avons repris cette compétence. Le fait d'avoir changé de communauté fait que c'est une difficulté supplémentaire pour ce budget.

Le service public de collecte des eaux usées et d'entretien des réseaux afférents a été confié par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre en son temps à la société Suez par un contrat d'affermage. Ce contrat se poursuit jusqu'au 12 février 2022 et donc nous continuons avec ce contrat jusque-là. Par contre cette société est chargée de la gestion du service public et des installations techniques du réseau, elle assure l'astreinte et en particulier des interventions de curage, débouchage, etc, en particulier les inspections télévisées qui sont très importantes puisqu'on bénéficie de 62 inspections télévisées dans l'année, ce qui nous permet de résoudre beaucoup de problèmes dans les canalisations.

La Ville garde à sa charge la maîtrise des ouvrages et le financement des travaux neufs.

Comme pour chaque budget, il y a un budget en fonctionnement et un budget d'investissement. Dans le budget de fonctionnement, les recettes sont estimées à 673 070 € correspondant aux redevances d'assainissement et aux raccordements lors des permis de construire ; ainsi que la surtaxe que nous avons votée au mois de décembre, la PFAC.

Pour la part fermière c'est 0,1873 € du mètre cube, pour la redevance communale : 0,1723 € du mètre cube, et la surtaxe est de 0,45 € par mètre cube. Vous savez que c'est pour une construction de plus de 20 mètres carrés et quand il y a une salle de bain ou des toilettes, ou une cuisine, quelque chose qui apporte des eaux usées.

Du côté des dépenses, elles sont de deux sortes : 145 000 € sont relatifs à de l'entretien courant des réseaux d'assainissement communaux, et 168 000 € correspondent aux charges d'intérêt des emprunts. C'est là où si nous avons des informations réelles de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, ce montant serait différent, il a été estimé par nous.

Côté investissement, les recettes viennent en grande partie du FCTVA, 73 000 €, et bien sûr, pour équilibrer le budget, c'est un excédent de la section de fonctionnement pour 360 070 €

Les dépenses d'investissement sont estimées à 433 070 €, cela correspond pour 304 000 € au remboursement du capital de la dette, et nous n'avons que 99 070 € pour des travaux d'investissement purs, c'est-à-dire pour la réfection de travaux d'assainissement neufs. Vous voyez que l'on a très peu de budget pour l'instant en réfection neufs.

**Mme FOUCAULT** : Des questions ?

**M. YAHIEL** : Deux questions : d'abord il s'agit du débat des orientations budgétaires du budget annexe, cela veut dire que le budget annexe se programme quand dans le processus ?

**Mme FOUCAULT** : En mars.

**M. YAHIEL** : Deuxième remarque : on semble avoir des difficultés de récupération des chiffres avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, est-ce qu'il n'y a pas possibilité de passer par la Direction des Finances Publiques ?

**Mme FOUCAULT** : On pense que d'ici quelques mois on va les avoir ; c'est pareil avec la communauté de Paris-Saclay, nous sommes bloqués, nous avons déjà eu une réunion au mois de novembre, de prochaines réunions vont venir, on y travaille les uns et les autres, on aura les chiffres réels. Sachant qu'en 2020 il sera obligatoire pour Paris-Saclay de reprendre cette compétence, je pense qu'ils « jouent » tous un peu là-dessus, je l'exprimerai comme ça.

**M. DELORT** : Oui, et puis je peux rajouter que le budget estimé est quand même très proche du réel puisque nous avons une grande séquence qui a été suivie au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

**M. GRISSOLANGE** : Concernant les montants, les 168 000 € de charges d'intérêt et les 334 000 € de capital de la dette, dans les deux chapitres, si j'ai bien compris, c'est estimé, est-ce que ça risque d'être plutôt plus ou moins, ou bien on peut être pratiquement sûrs que ce sera ça ?



**M. DELORT** : Plutôt un petit peu moins puisqu'à chaque fois que nous avons fait des travaux d'investissement, dans chaque voirie nous avons les montants. Donc on a un peu surestimé pour être dans le bon timing.

**M. GRISSOLANGE** : D'accord. J'ai une remarque concernant la rédaction des dépenses d'investissement, il est marqué « pour réaliser des travaux d'assainissement en fonction des besoins... », ça me paraît de l'investissement en effet, mais je trouve que lorsqu'on dit « ou des problèmes sur le réseau », logiquement c'est de l'entretien, donc ça devrait plutôt être de l'autre côté, mais enfin il ne s'agit peut-être que d'un problème de rédaction, enfin ça me gêne un peu.

**M. DELORT** : Non, en fait là ce sont les travaux neufs. Mais c'est suite à des problèmes sur le réseau, on est obligé de refaire une certaine longueur de voirie.

**M. GRISSOLANGE** : D'accord, ça désigne des travaux neufs. A-t-on une idée du taux des emprunts ?

**Mme FOUCAULT** : Du temps de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, c'était des emprunts avec plusieurs objets, ils sont justement en train d'analyser cela, et c'est ce qui prend du temps.

**M. GRISSOLANGE** : D'accord mais il me semble avoir compris que c'est pour des travaux déjà effectués ?

**Mme FOUCAULT** : Oui.

**M. GRISSOLANGE** : Sur la première page de la notice, pour la préparation du débat, il est dit que Suez qui est notre fermier fait les astreintes, les interventions de curage, débouchage, inspections télévisées, 62 par an, on a les précisions, ce qui me surprend, c'est que Suez fasse aussi des enquêtes de conformité, si je comprends bien Suez se contrôle elle-même ?

**M. DELORT** : Cela peut paraître surprenant mais je l'ai vécu moi-même chez moi, il s'agit de contrôler ce que fait Véolia, Suez a le contrat général mais celui qui le met en application est Véolia, et donc Suez contrôle ce que fait Véolia.

**Mme FOUCAULT** : Ce sont les conformités chez les particuliers qu'ils viennent contrôler.

**M. GRISSOLANGE** : Je comprends, si je fais des travaux chez moi, Suez viendra contrôler, ok, ce n'est pas la conformité de leur propre travail.

**Mme FOUCAULT** : Non, c'est la conformité chez les particuliers qui font des travaux chez eux. On ne peut vendre un pavillon que si les réseaux sont séparés.

**M. GRISSOLANGE** : Et enfin dernière remarque qui correspond à une question écrite du conseil précédent : sur la dernière facture d'eau que j'ai reçue et réglée, le taux de 1,873 n'apparaît nulle part, à la place il y a 0,0900.

**Mme FOUCAULT** : Oui, nous nous en sommes aperçus sur plusieurs taux, depuis qu'on a changé d'intercommunalité, les services, que ce soit la trésorerie ou d'autres services de l'Etat, n'ont pas encore compris que nous avons changé d'intercommunalité.

**M. GRISSOLANGE** : Je m'excuse de paraître comme un oiseau de mauvais augure mais est-ce que ça peut se traduire un jour pour les Verriérois par des rappels significatifs ?

**Mme FOUCAULT** : Je ne sais pas. Je ne sais pas comment les uns et les autres vont gérer cela. Pour l'instant nous faisons remonter à chaque fois qu'un

Verriérois ou quelqu'un qui reçoit une facture se manifeste. Pour l'instant, nous recherchons les erreurs.

**M. GRISSOLANGE** : Et ce qui est « remarquable » si je puis dire, c'est qu'à Wissous qui est exactement dans la même situation que nous, ils étaient avant à la CAHB et sont maintenant à Paris-Saclay, la redevance est également de 0,0900.

**Mme FOUCAULT** : Sauf qu'à Wissous ils n'ont rien fait. Nous, nous avons créé notre budget municipal, nous avons fait tout ce que la loi demandait de faire, à Wissous ils n'ont rien fait du tout, ils sont attentistes, c'est un choix politique. Nous, nous suivons la loi et nous faisons en sorte que les choses se passent au mieux pour les Verriérois. Justement pour éviter ce que tu disais.

**Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires sur le budget annexe d'assainissement.**

## **2- Signature d'une convention entre la Ville et la société MEDIKIOSK pour l'installation d'un kiosque au centre commercial des Prés-Hauts.**

(Rapporteur : M. DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

Depuis plusieurs mois, la librairie du centre commercial des Prés-Hauts est fermée ce qui est problématique pour le dynamisme du site et les besoins des habitants du quartier.

La société MEDIKIOSK s'est rapprochée de la commune et des commerçants afin d'étudier la possibilité d'implanter un kiosque sur le trottoir du parking du centre commercial. Cette société, spécialisée dans le domaine, a réalisé de nombreuses implantations en Ile-de-France notamment à Châtenay-Malabry et à Sceaux.

Après une étude conjointe, les conclusions de la faisabilité technique et administrative d'implanter cet équipement ont été favorables. Aussi, la société MEDIKIOSK implantera son kiosque de 13,42m<sup>2</sup> dès que la convention sera signée et les autorisations d'urbanisme obtenues. En contrepartie, MEDIKIOSK versera à la commune une redevance annuelle de 660 €.

La gestion du kiosque sera faite par une société indépendante spécialement créée pour l'exploitation du site qui louera l'équipement à MEDIKIOSK. Cette dernière fera l'objet d'un appel à projet auprès des Verriérois intéressés par cette création.

Les horaires d'ouverture seraient identiques à ceux de l'ancienne librairie du centre commercial des Prés-Hauts.

**M. DOSSMANN** : C'est une société qui intervient un peu partout en France, je crois qu'elle dépend du Monde et du Figaro entre autres, et ce kiosque pourra s'installer à la place des anciennes cabines téléphoniques, sur le parking, pas loin de la station d'essence.

Le tarif d'occupation proposé est de 660 €, redevance annuelle. Je vous signale qu'il y a des kiosques similaires à Sceaux, Châtenay-Malabry, d'après nos informations Sceaux est à 38,91 € du mètre carré, Châtenay : 37,40 ; Verrières :

49,20 €. Donc une redevance d'un niveau nettement plus élevé que celle qui a été négociée par les villes environnantes.

**M. FOURNIER** : Pour l'avenir du centre commercial des Prés-Hauts et des commerces environnants, vous avez des projets ?

**Mme FOUCAULT** : Il existe un projet d'augmentation de mètres carrés d'un commerce qui y est déjà. Un commerce qui s'agrandirait. Mais je ne sais pas s'il est finalisé.

**M. FOURNIER** : Mais ce serait maintenu en commerce ?

**Mme FOUCAULT** : Oui.

**M. FOURNIER** : Et par rapport à la photo projetée, la place qui va rester sur le trottoir, entre le kiosque et les voitures, est suffisante pour laisser passer des piétons et autres ?

**Mme FOUCAULT** : On fera en sorte que ce soit accessible, l'accessibilité va être réfléchi très soigneusement.

**M. GRISSOLANGE** : En même temps le kiosque a une dimension standard, donc il va occuper tant de place sur le trottoir...

**Mme FOUCAULT** : Oui mais on laissera un passage suffisant.

**M. GRISSOLANGE** : Et c'est bien sur le trottoir, il ne consommera pas de places de parking ?

**Mme FOUCAULT** : Non, c'est bien sur le trottoir.

**M. GRISSOLANGE** : Monsieur DOSSMANN a répondu par avance sur le prix, je trouvais que ce n'était pas cher mais si c'est plus cher qu'à Châtenay et Sceaux, on n'a qu'à se réjouir. Mais enfin 660 € par an, ce n'est pas cher. Le prix du mètre carré à Verrières tourne plutôt autour de 2 000 €.

**Mme FOUCAULT** : Il faut savoir que c'est une demande des commerçants, je le rajoute juste comme renseignement supplémentaire, depuis que la librairie est fermée, ils ont moins de chalandise et ils ont demandé que ce kiosque vienne.

**M. GRISSOLANGE** : Je ne suis pas contre l'implantation, je vois très bien l'utilité de ce kiosque, y compris en retombées commerciales autour mais je trouvais que 660 €, ce n'était pas beaucoup, mais s'ils prennent encore moins à Châtenay et à Sceaux, alors je suis d'accord.

**Mme FOUCAULT** : C'est un peu la politique de la Ville depuis plusieurs années, par exemple le loyer de Tonton et Tonton, depuis qu'on a acheté le bâtiment de l'ancienne boucherie chevaline est très modique et ça leur a permis de démarrer, le but à Verrières est de soutenir les commerces dès qu'on le peut, on n'est pas dans des prix pour des habitations, on veut soutenir les commerces Verriérois.

**M. MORDEFROID** : Juste une question concrète : l'implantation sur le trottoir au bord de la circulation ne va pas entraîner le fait que des gens s'arrêteront une minute pour acheter leur journal et repartir ?

**Mme FOUCAULT** : Oui, peut-être, mais c'est comme les gens qui s'arrêtent devant les distributeurs de billets, je suis d'accord avec toi, mais les citoyens Verriérois sont intelligents et ne le feront pas.

**M. MORDEFROID** : C'est une réponse de principe, merci.

**Mme FOUCAULT** : D'autres questions ?

**M. HULIN** : Ce n'est peut-être pas tout à fait la même chose d'avoir un loyer modéré pour Tonton et Tonton qui sont des commerçants locaux et des gens qui

s'implantent là que pour une société comme Médiakiosk qui s'implante un peu partout. Et j'avais donc la même demande que Monsieur GRISSOLANGE sur le prix, mais vous avez répondu.

Ma question est plus sur l'emplacement : j'ai vu que le kiosque est démontable, c'est peut-être bien, mais pourquoi à cet endroit-là ? Est-ce qu'il y a une bonne raison qui ne m'apparaît pas a priori ? Pourquoi à cet endroit-là et sur ce trottoir-là et pas plutôt dans le centre commercial des Prés-Hauts, là où il y a de la place ?

**Mme FOUCAULT** : Je pense que c'est une demande des autres commerçants pour faire venir les habitants qui se gareraient sur le parking et iraient dans les autres commerces, c'est un appel commercial, ça peut se comprendre ainsi.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **3- Demande de subvention pour l'extension de l'espace Tourlière - Orangerie au titre de la réserve parlementaire de Madame Maud OLIVIER, Député de l'Essonne, pour l'année 2017.**

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

L'Orangerie - Espace Tourlière est dédié à l'art contemporain depuis 2005 et permet l'organisation d'expositions, de rencontres d'artistes et des travaux de création.

Le lieu est identifié dans le département comme dédié à l'art contemporain. Il a, par ailleurs, connu un développement positif en terme de fréquentation auprès d'un large public, notamment les établissements scolaires et les maisons de retraite.

L'extension envisagée (de 50m<sup>2</sup>) s'inscrit dans le projet de création d'un lieu culturel d'art contemporain, complété par la présence de sculptures dans le parc notamment celle de Marcel Petit.

Le projet consiste également à permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite vers la salle d'exposition, mais aussi vers la Maison Vaillant.

L'extension de l'Orangerie projetée répond au souhait de disposer d'un espace plus grand que la salle actuelle afin :

- d'accueillir les expositions dans des conditions optimisées et permettre, à l'occasion, des projections dynamiques dans l'obscurité,
- d'offrir des capacités de rangement pour le matériel d'exposition,

L'idée principale est que cette extension soit de facture contemporaine conformément aux expositions d'art contemporain accueillies.

L'agence VIA ARCHITECTES a été mandatée par la ville pour la conception, le suivi et l'exécution de ce projet. Le montant estimatif total des travaux s'élève à 223 040,16 € HT.

Par lettre en date du 22 novembre 2016, Madame Maud OLIVIER, Députée de l'Essonne, annonçait qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire

pouvait être accordée pour soutenir des projets d'investissement des municipalités.

**M. DELORT** : Vous connaissez tous l'Orangerie, il est prévu une augmentation de surface de 50 mètres, c'est un espace dédié à l'art contemporain depuis 2005, un espace qui a un développement très positif puisque le nombre de personnes qui viennent aux expositions n'a cessé d'augmenter, et qui intéresse aussi les équipements scolaires et les maisons de retraite.

Ce projet consiste aussi à mettre en accessibilité la Maison Vaillant, le montant est plus élevé parce que ce volet est additionnel à l'extension.

Nous allons augmenter sa superficie de 50 mètres carrés, et cette augmentation a été confiée à l'agence Via Architectes qui a été mandatée par la ville pour suivre ces travaux.

Vous verrez dans les décisions de Monsieur le Maire que l'entreprise qui a été mandatée pour faire ces travaux est l'entreprise AEDIFICIO qui va commencer ces travaux à partir de fin février.

**Mme FOUCAULT** : Des questions ? Septembre ou octobre, les travaux devront être finis.

**M. GRISSOLANGE** : Le projet est bien sûr inscrit au budget ?

**Mme FOUCAULT** : Oui, bien sûr, nous l'avons voté.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **SERVICE URBANISME**

#### **4- Avis du Conseil municipal concernant le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) au profit de la Communauté Paris-Saclay (CPS)**

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

**Mme DELBECQ** : Juste un mot si vous voulez bien avant de présenter ce dossier important pour nous : ce sera pour moi ce soir mon dernier conseil municipal, un certain nombre de collègues en ont déjà été informés.

J'ai rejoint l'équipe de Bernard MANTIENNE en mars 2008, j'ai continué avec Thomas JOLY en avril 2014, pour des raisons professionnelles je dois démissionner de ce Conseil puisque je vais prendre un poste au Département de l'Essonne dans une direction qui est réorganisée au sein de la collectivité départementale, et ces fonctions étant incompatibles avec mon mandat local, je me vois contrainte de démissionner.

Sur la délibération elle-même, il faut savoir que c'est un dispositif qui a été introduit par la loi ALUR, qui a fait couler beaucoup d'encre, a fait l'objet de beaucoup d'interventions notamment de sénateurs concernant le transfert automatique à partir du 27 mars 2017. Un certain nombre de dispositifs ont été introduits pour permettre aux communes qui ne le souhaiteraient pas de se prononcer dans un délai de trois mois précédant l'échéance imposée par la loi, donc le 27 mars 2017.

Nous rentrons dans ce cadre ce soir. L'objectif pour nous est à la fois de rappeler qu'on mène un certain nombre de dossiers stratégiques en matière d'aménagement du territoire avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay, je pense notamment au Contrat de Développement Territorial et à tout ce qui

tourne autour du Programme Local de l'Habitat, également le Schéma Communautaire à venir pour la Trame Verte et Bleue, et puis le Plan Local de Déplacement Intercommunal, sujet sur lequel notamment Paris-Saclay a commencé à travailler dans le cadre de la définition de son projet de territoire.

Pour autant, à Verrières, comme vous le savez, les Verriérois nous ont donné mandat pour réviser notre PLU qui date de 2003, on a bien avancé dans la procédure de révision de ce Plan Local d'Urbanisme, on a délibéré le 26 janvier 2015 pour lancer cette révision, nous avons présenté aux Verriérois le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement en mars 2016, s'en est suivi un forum ouvert le 4 juin 2016 pour travailler avec les Verriérois sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, ces débats lors du forum ouvert ayant été intégrés en vue de la présentation du fameux PADD lors de la réunion publique du 21 septembre 2016 ; et nous sommes actuellement dans une phase de travail sur le règlement de zonage. C'est pour dire qu'on a bien avancé déjà à Verrières.

Notre objectif est de pouvoir continuer à maîtriser notre aménagement et les orientations futures du PLU, dans ce cadre-là il est proposé que la commune conserve la maîtrise de son aménagement, poursuive la finalisation du PLU actuellement en cours de révision, et garde la compétence du PLU et ne la transfère pas à la communauté de Paris-Saclay.

**M. YAHIEL** : Je trouve que cette présentation est très claire et très équilibrée, je vous en félicite et je vous en remercie, mais il y a quand même une petite contradiction que je voudrais faire remarquer :

D'abord, juridiquement la loi a prévu, même si certains ont protesté, ce qui était leur droit le plus strict, que cette possibilité d'avoir un PLU intercommunal soit ouverte sans être obligatoire puisque chaque commune doit se déterminer.

Dans ce qui vient de nous être dit, ce que je trouve de plus notable, c'est lorsqu'il est indiqué à juste titre que la nouvelle communauté de Paris-Saclay est déjà engagée dans un certain nombre d'orientations stratégiques, stratégiques et lourdes concernant le territoire, orientations qui sont citées dans la fiche, et donc c'est vrai que par rapport à cela la question qu'on peut se poser est : pourquoi Verrières, même si on est tous conscients de ses spécificités fortes, ne pourrait pas peser pour jouer collectif dans ces orientations stratégiques qui concernent un peu les Verriérois, même si l'esprit du village domine chez nous parfois, on n'est pas complètement dans l'infraction totale par rapport notamment à l'avenir du Plateau, tout en faisant valoir l'identité que personne dans cette région, et toutes tendances politiques confondues, ne conteste ?

On est un peu gênés, on voit bien les ressorts de ce dossier, si on dit « non », on se préservera et comme ça, le cas échéant, on parviendra avec d'autres peut-être à atteindre le seuil au-delà duquel la mesure tombe, à ce moment-là, comme c'est expliqué au début de la fiche, si une partie de la population qui est sur la communauté dit « non », il n'y aura pas de PLU intercommunal. Il nous semble que c'est peut-être aller un peu vite en besogne que de se mettre de côté et qu'à la limite il n'est pas évident que ce soit l'intérêt des Verriérois, c'est la raison pour laquelle on va s'abstenir, nous considérons qu'on n'est pas en état de voter « pour » la sortie ou « contre » le PLU intercommunal ; en

revanche on tient compte de ce qui s'est dit, donc on ne suit qu'à moitié votre préconisation.

**M. HULIN** : Sans revenir sur ce que vient de dire Michel que je partage, il est noté dans le dossier que la Ville travaille sur une Trame Verte et Bleue communale, ça a l'air d'être présenté comme un argument pour refuser de passer au niveau intercommunal, ça ne me semble pas à moi être un argument, le sens même d'une Trame Verte et Bleue, c'est que ça puisse se faire à différents niveaux, et l'objectif est d'avoir des connexions écologiques dans différentes zones ; tout cela peut se faire à différents niveaux, le premier niveau a été national, puis régional, et ensuite chacune des collectivités est invitée à travailler à son niveau. Or si Verrières-le-Buisson fait une étude au niveau communal, ça n'empêche pas de la faire au niveau intercommunal, et si jamais la compétence est passée dans un PLUI, tout ce qu'aurait fait la Ville sur la Trame Verte et Bleue serait de toute façon utile et judicieux.

Donc le fait que Verrières travaille sur une Trame Verte et Bleue, d'abord c'est très bien, mais ensuite ça ne me semble pas être un argument pour ne pas passer en PLUI.

Donc ce paragraphe qui dit « Par ailleurs la commune est en cours de finalisation d'un document définissant une Trame Verte et une Trame Bleue communales » et qui est amené comme un argument pour refuser le passage à la compétence intercommunale ne me paraît pas judicieux.

**M. MORDEFROID** : Je ne vais pas discuter sur ces documents, ce que je peux dire par contre, c'est que nous avons presque terminé l'étude et les préconisations alors qu'au niveau de la communauté c'est à peine esquissé, c'est juste envisagé, et je peux vous assurer que les services et les élus en charge de cette question sont très impatients de connaître ce que nous avons fait, et cela aura de toute façon une précision beaucoup plus grande au niveau communal que ce qui sera fait au niveau intercommunal.

Donc il n'y a pas de contradiction entre les deux échelles, et on compte bien travailler et apporter notre contribution au travail qui sera fait à l'intercommunalité à partir de celui qui aura été fait ici.

**Mme DELBECQ** : Sur le volet calendrier qui nous est imposé par la loi ALUR, nous avons finalement assez peu de temps, il nous est laissé trois mois pour délibérer, donc en effet on aurait pu se dire qu'il faut qu'on consulte, qu'on aille voir toutes les communes, on s'est dit qu'on avait déjà bien avancé sur notre révision du PLU, on n'a que trois mois pour délibérer, on pense que les objectifs du PLU tels qu'ils ont été partagés collectivement et avec la population vont dans le bon sens, ne sont pas remis en cause, donc même si un travail sera fait avec la CPS sur un certain nombre de documents d'orientations stratégiques à un niveau plus important que celui de la commune, on a cité le PLH mais il y a également le Projet de Territoire, il nous semble préférable de continuer à faire cette révision du PLU et à maîtriser notre PLU et à délibérer dans les délais impartis fixés par la loi qui nous laisse très peu de temps, trois mois, pour s'engager sur des orientations qui impliquent la commune pour les dix ans à venir, la loi n'a pas été très généreuse sur le délai laissé.

**M. GRISSOLANGE** : Je voudrais poser des questions concrètes, au-delà de la question de principe : imaginons que le transfert ait lieu, on ne sait pas ce qui

peut se décider dans les autres communes et donc il n'est pas impossible qu'il ait lieu...

**Mme FOUCAULT** : Je voudrais juste ajouter quelque chose qui n'a pas été dit : dans les réunions à Paris-Saclay auxquelles nous avons participé, les 27 maires des communes sont « contre ».

**M. GRISSOLANGE** : Je pose quand même la question même si cette hypothèse est peu probable : si le transfert arrive, parce qu'il pourrait aussi avoir lieu sous une autre forme, par exemple d'une façon autoritaire, on a déjà vu des trucs comme ça, qui aurait la main sur les logements sociaux ? Est-ce que ce serait la Ville ou la Communauté ?

**Mme DELBECQ** : Il y a plusieurs choses sur les logements sociaux : il y a l'attribution de ces logements, le contingent communal, c'est nous qui décidons de l'attribuer. Par contre, on parlait tout à l'heure du Programme Local de l'Habitat qui est de la compétence de l'intercommunalité, bien sûr on travaille à l'échelle intercommunale comme on l'avait fait avec la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre précédemment pour répartir les logements sociaux à la fois à l'intérieur du périmètre communal mais aussi à l'intérieur du périmètre intercommunal, étant entendu que chaque commune se voit fixer un certain nombre d'objectifs par l'Etat dans le cadre des programmes triennaux de construction de logements sociaux et en particulier les 25% désormais de la loi ALUR.

Mais les attributions resteront à nous de toute façon et ça n'a pas de corrélation directe avec le PLUI.

**M. GRISSOLANGE** : Et le taux de logements sociaux reste apprécié par commune ?

**Mme DELBECQ** : Oui.

**M. GRISSOLANGE** : Au troisième paragraphe, il est dit que la Communauté de Paris-Saclay gardera de toute façon la compétence pour l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement Intercommunal, donc en ce qui concerne les transports, de toute façon c'est la communauté Paris-Saclay qui s'en occupera ? Ce n'est pas la ville ?

**M. MORDEFROID** : C'était déjà le cas précédemment.

**M. GRISSOLANGE** : Oui mais comme on a changé de communauté.... Et donc dans ce cadre, je retiens l'éventualité de créer une navette ou d'étendre le service de la navette qui existe actuellement à Massy ? C'est envisagé ?

**M. MORDEFROID** : C'est non seulement envisagé mais c'est en tête de nos demandes pressantes dans le cadre des études actuelles de circulation, des déplacements et des transports de la CPS. Cela figure dans les documents que nous leur avons transmis.

**M. GRISSOLANGE** : Je m'en réjouis.

**M. MORDEFROID** : Et qui plus est, si cette navette pouvait être gratuite comme elle l'est actuellement à Massy, ce serait encore mieux.

**Mme FOUCAULT** : C'est un autre sujet.

**M. GRISSOLANGE** : Il ne faut peut-être pas rêver.

**M. MORDEFROID** : Non, en effet.

**M. GRISSOLANGE** : C'est dommage puisque l'idée qu'on avait était la gratuité.



Quant au fond, je suis d'accord avec le maintien d'un PLU de préférence à un PLUI.

**Mme FOUCAULT** : Pas d'autres questions ?

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 4 abstentions.)**

### **SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES**

#### **5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au club ABC au titre de l'année 2017.**

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

**M. TREBULLE** : Les saisons se suivent et se ressemblent : tant que les travaux du Colombier et de l'Espace Bernard MANTIENNE ne sont pas terminés, les associations qui bénéficiaient des prestations pour l'organisation de manifestations diverses se trouvent fort dépourvues tant que le chantier n'est pas fini, et le Club ABC, en vertu de l'accord que nous avons passé avec lui, a sollicité le centre Saint-André et la salle Saint-Germain pour y organiser sa braderie d'automne en octobre 2016 ; il vous demande donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Je me prends presque à regretter le moment où l'Espace Bernard MANTIENNE étant achevé, je n'aurai plus cette occasion de prendre la parole devant vous.

(Rires)

**Mme FOUCAULT** : Ce n'est pas tout de suite, donc tout va bien !

Avez-vous des questions ?

**M. YAHIEL** : Pas de fond mais de forme : c'est toujours un peu embêtant d'avoir des subventions rétroactives ponctuelles ; c'était pour octobre 2016. Alors je n'irai pas jusqu'à dire que l'institution qui a accueilli cette sympathique manifestation aurait pu faire un effort mais ne l'ayant pas fait, c'est un peu embêtant trois mois après de venir déboursier 500 €. Mais ici la cause est noble et dignement représentée.

**M. TREBULLE** : Il y a quand même un intérêt à la chose, c'est qu'en fait on n'avait pas le choix : soit on accordait une subvention, soit on prenait un bail pour eux et c'était totalement exclu, et donc finalement tout en assumant le côté insatisfaisant et qui n'est pas du tout conforme à ce qu'on essaye de faire, à savoir une simplification très nette de la politique d'attribution des subventions, sur ces subventions exceptionnelles-là il n'y a pas d'alternative, ce qui n'est pas très satisfaisant.

Celle que j'aurai le bonheur et l'honneur de rapporter ensuite est plus « folklorique », pour le coup la remarque prendra tout son sens.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Club audiovisuel de Verrières-le-Buisson au titre de l'exercice 2017.**

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

**M. TREBULLE** : Je ne ferai pas l'historique de l'association Club audiovisuel, mais je pourrais le faire pour vous permettre de prendre pleinement conscience

de tout ce que cette association a apporté - comme tant d'autres - à la Ville dans le tissu associatif de notre belle commune.

Je pourrais faire l'historique aussi pour se rappeler ensemble et avec émotion les premiers pas de ces caméscopes à peine sortis de leur emballage, sentant bon le formica sur lequel on les posait et le Simi pour aller progressivement vers cette société de consommation dans laquelle l'image se banalise et pourtant bien souvent trahit le côté romantique des intentions de celui qui la capte mais trahit aussi celui qui la regarde et parfois se fait illusionner par des images qui finalement ne sont pas tout à fait le reflet - ou bien partiel - d'une réalité toujours et infiniment plus riche.

Donc, disais-je, sans retirer toute l'émotion de ne plus avoir à porter des dossiers, regrets que d'aucuns trouvent sans intérêt mais qui sont quand même tout à fait intéressants, il est question ici d'accompagner une association pour la juste célébration de son anniversaire.

Je rapporte cette demande de subvention sans aucun regret ni remords, mais avec tout de même quelque chose qui pourrait s'apparenter à du courroux parce qu'il y a très peu de temps, nous avons voté la campagne d'attribution des subventions et le Club audiovisuel de Verrières-le-Buisson avait demandé une subvention qui d'ailleurs lui avait été partiellement accordée, mais il avait omis que son anniversaire arrivait, il aurait pu avoir l'idée de nous présenter tout à la fois la demande de subvention annuelle et une demande de subvention exceptionnelle pour son anniversaire, il a oublié mais ma fois, 30 ans, c'est un âge où il est encore possible d'avoir des oublis qui ne sont pas imputables à ce qui s'apparente à une pathologie, donc je relaye avec une certaine satisfaction cette demande de subvention exceptionnelle de 200 € pour leur permettre de fêter dignement cet anniversaire qui, encore une fois, est un anniversaire tout de même signifiant pour l'ensemble de notre commune puisque nous profitons tous, au moins en partie, des activités de ce Club audiovisuel.

**Mme FOUCAULT** : Des questions ?

**M. HULIN** : Je ne reviens pas sur le fait qu'on a voté les subventions il y a très peu de temps, mais du coup je m'interroge sur la somme de 200 €, quel événement est prévu pour cette somme ? Ont-ils présenté un projet précis ?

**M. TREBULLE** : Le Club audiovisuel de Verrières-le-Buisson va organiser un festival du film court à la Maison Vaillant et à l'issue de la projection, en souvenir de son créateur, il veut offrir un pot aux spectateurs Verriérois qui l'auront rejoint. Ce sera aussi une occasion de parler du Club et de le faire connaître, c'est la raison pour laquelle le Président du Club sollicite dans sa lettre, fort courtoise au demeurant, à Monsieur le Maire, je cite « une petite aide financière de 200 € de la part de la mairie », et de plus il souhaite bénéficier, ô surplus, ce qui vaut bien plus que 200 €, de sa présence.

**Mme FOUCAULT** : D'autres questions ?

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).**

## **DECISIONS DU MAIRE**

- N°1 Contrat entre la ville et la société DECALOG pour la maintenance du logiciel PAPRIKA pour un montant annuel de 3 531,21 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,
- N°2 Contrat entre la ville et la société LOGITUD pour la maintenance du lecteur de lignes magnétiques pour un montant annuel de 133,62 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,
- N°3 Contrat entre la ville et la société LOGITUD pour la maintenance des produits Municipol et Galata magnétique pour un montant global annuel de 1 665,24 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,
- N°4 Convention entre la ville et l'association la Coccinelle Verte pour une mise à disposition de locaux pour des permanences de ladite association dans le cadre de la promotion de la biodiversité, des savoirs et des pratiques agraires respectueuses de l'environnement et de la santé pour une durée d'un an, reconductible deux fois de façon expresse,
- N°5 Convention de partenariat entre la ville et le CFPPAH pour des travaux d'entretien des arbres dans l'arboretum municipal Roger de Vilmorin pour une durée de trois ans,
- N°6 Convention entre la ville et l'association Bâtir Sain pour une mise à disposition de locaux pour des permanences de ladite association pour une durée d'un an, renouvelable deux fois de façon expresse, dans le cadre de la promotion de modes de construction et d'aménagement respectueux de l'environnement, du confort et de la santé,
- N°7 Convention de partenariat entre la ville et l'association Foyer Alliance dans le cadre du projet AGIR organisé par le service Jeunes afin de répondre au projet de solidarité,
- N°8 Contrat de prestation entre la ville et l'association Mixage Fou pour une intervention de 3 ateliers « Mon premier mixage fou » les mercredis 25 janvier, 15 février et le samedi 27 mai 2017 à 15h à la médiathèque André Malraux pour un montant global de 600 €,
- N°9 Création d'une régie de recettes pour des actions d'autofinancement d'un séjour de solidarité en France pour 2017,
- N°10 Déclaration d'infructuosité du marché public relatif au lot n°3 « Cirque équestre et arts du cirque » pour la consultation ayant pour objet l'organisation des classes transplantées 2017,
- N°11 Contrat d'abonnement entre la ville et la société AVENUE-WEB SYSTEMES (AWS) pour la dématérialisation des marchés publics pour un montant global et forfaitaire de 560 € HT pour une durée d'un an à compter du 5 janvier 2017,

- N°12 Conclusion d'un marché public relatif à la mission de programmation en vue de la réhabilitation du centre culturel André Culturel avec le groupement composé du PREMIER ACTE (mandataire) et Luc COGNY (cotraitant) pour un montant global et forfaitaire de 29 250 € HT soit 35 100 € TTC,
- N°13 Conclusion d'un marché public relatif à l'extension de l'Orangerie de la propriété Vaillant Espace Michel Tourlière sis, 66 rue Honoré d'Estienne d'Orves avec la société CHANIN pour un montant global et forfaitaire de 223 040,16 € HT soit 267 648,19 € TTC,
- N°14 Convention entre la ville et CAP'COM pour une formation prévue le 26 janvier 2017 pour un montant de 708 € HT,
- N°15 Contrat entre la ville et la société CLUB BUREAUTIQUE pour la maintenance d'une tireuse de plans grands formats pour le bureau d'étude des services techniques de la ville pour un loyer annuel de 2 200 € HT pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le loyer étant confié à BNP PARIBAS LEASE GROUP,
- N°16 Conclusion d'un marché public relatif au remplacement des éléments de fermeture des parcs Louise de Vilmorin et Régnier avec la société MULTICLO pour un montant global et forfaitaire de 41 998,65 € HT pour la solution de base et de 5 186,48 € HT pour la variante exigée,
- N°17 Conclusion d'un marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption avec la société AEDIFICIO pour un montant global et forfaitaire de 6 916 € HT pour l'élément DIA et pour un taux de rémunération de 6,40 % concernant les autres éléments de la mission de maîtrise d'œuvre,
- N°18 Convention entre la ville et la Bibliothèque Nationale de France pour une formation prévue du 6 au 9 mars 2017 pour un montant de 510 € TTC,
- N°19 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur JÉZÉQUEL, animateur, pour intervenir au sein d'un atelier « Découverte du tangram » le mercredi 22 mars 2017 à 14h30 à la médiathèque pour un montant de 210 € TTC,
- N°20 Signature du lot n°2 (poney) du marché public relatif à l'organisation des classes transplantées pour les écoles de la ville pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017 avec la société LES ECURIES D'AIR PUR pour un montant estimatif de 14 591,83 € TTC.

**Mme FOUCAULT** : Vous avez sur table les décisions de Monsieur le Maire, avez-vous des questions ?

**M. MORDEFROID** : Je voudrais préciser l'objet de la décision 4 et de la décision 6 concernant l'ancien local de la police qui était devenu un point un peu névralgique et qui va être mis à disposition par convention à des associations environnementalistes, écologiques, ou de jardinage, pour y faire leurs réunions de bureau mais surtout pour accueillir du public et fournir de la documentation.

**M. GRISSOLANGE** : Je n'ai pas de question précise et je sais que c'est parfaitement légal mais certaines décisions sont impressionnantes tout de même par leur montant, 200.000 € et au-delà.

Et autre question plus pointue : sur la décision 16, je ne comprends pas comment la solution de base est de presque 42 000 € et la variante exigée de seulement 5 200 €.

**Mme FOUCAULT** : C'est + 5 200 €.

**M. GRISSOLANGE** : C'est en plus, d'accord.

**Mme FOUCAULT** : Je voudrais remercier Cécile DELBECQ pour tout le travail qu'elle a fait et tout ce qu'elle a apporté au Conseil municipal. Je la remercie au nom de Monsieur le Maire qui pourra le dire au prochain Conseil mais aussi au nom de tout le conseil car ce qu'elle a fait n'était pas forcément simple, elle est arrivée du jour au lendemain adjointe à l'Urbanisme, même si elle a une grande valeur professionnelle, ce n'était pas quelque chose d'aisé de recevoir les Verriérois avec leurs ambitions, ce n'est pas toujours facile de comprendre et d'expliquer, et donc je tenais beaucoup à la remercier.

(Applaudissements de tous les élus pour Mme DELBECQ).

Il y aura un conseil municipal exceptionnel le 27 février pour élire le nouvel adjoint, il y aura très peu de sujets, deux ou trois peut-être.

Et le suivant sera le 6 mars. On attend en fait le retour de Madame la Préfète sur le départ de Cécile DELBECQ, on devrait l'avoir avant le 27, aussitôt on mettra en place la personne qui prendra la charge de l'Urbanisme.

Merci beaucoup et bonne soirée.

La séance est levée à 21h55.

**Le Maire,  
Vice-président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.